



## Commission Régionale Féminine SAISON 2023 / 2024

### PROCÈS-VERBAL N°19

---

#### Réunion du mardi 05 décembre 2023

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### **Information matches reportés ou non joués du samedi 09/12/2023**

Tous les matches non joués ou reportés du samedi 09 décembre 2023 seront automatiquement reportés au samedi 16 décembre 2023 (si le calendrier des 2 équipes le permet).

<b>CHAMPIONNAT REGIONAL U18F</b>
----------------------------------

#### Régional 2

#### 25923512 VINCENNES CO 1 / GPSO 92 ISSY 2 du 09/12/2023

La Commission,

Pris connaissance de la demande de VINCENNES CO pour jouer le match sur le terrain N°1 du stade Léo Lagrange (pelouse) avec un coup d'envoi à 14h30,

Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de surface de jeu (synthétique à pelouse),

Considérant les conditions climatiques actuelles,

Considérant la planification des rencontres officielles sur les installations du stade Léo Lagrange,

Par ces motifs,

Donne son accord pour ce changement de terrain et d'horaire et précise qu'en cas de fermeture du terrain en herbe le match sera repositionné automatiquement sur le terrain synthétique n°2 du stade Léo Lagrange avec un coup d'envoi à 17h00,

Etant précisé que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau Départemental.

**Régional 3****Poule A****27159203 PALAISEAU US 1 / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1 du 09/12/2023**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de PALAISEAU US pour jouer le match sur le terrain N°1 du stade Georges Collet de PALAISEAU (pelouse),

Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de surface de jeu (synthétique à pelouse),

Considérant les conditions climatiques actuelles,

Considérant la planification des rencontres officielles sur le terrain synthétique,

Par ces motifs,

Donne son accord pour ce changement de terrain et précise qu'en cas de fermeture du terrain en herbe le match sera repositionné automatiquement sur le terrain synthétique du stade Georges Collet de PALAISEAU,

Etant précisé que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau Départemental.

**Poule B****27159898 CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 / SC BRIARD 1 du 02/12/2023**

Ce match est reporté au samedi 13/01/2024.

**Poule D****27160968 ENTENTE FCRH-USY 1 / ACBB 1 du 02/12/2023**

Lecture du courriel de REGION HOUDANAISE FC indiquant un problème lors de la clôture de la FMI.

La Commission prend note :

- Du score du match :
  - o ENTENTE FCRH-USY : 2 buts
  - o ACBB : 11 buts
  
- de la blessure de la joueuse n°5 de l' ENTENTE FCRH-USY Eden CAMUS

et demande aux 2 clubs de transmettre la liste des joueuses ayant participé à ce match.

**Poule E****27161241 FOSSES FU 1 / RACING CF 1 du 02/12/2023**

La Commission,

Pris connaissance des courriels transmis par le RACING CF (liste des joueuses du RACING CF présentes, courriel de FOSSES FU),

Considérant que le match ne s'est pas déroulé en raison de l'indisponibilité du stade,

Considérant que dans les éléments transmis par le RACING CF le 04/12/2023, figure une attestation d'indisponibilité du stade en raison d'un marché de Noël,

Considérant que le club de FOSSES FU n'a pas transmis cette information aux services administratifs de la LPIFF empêchant le report du match,

Considérant que la responsabilité du club de FOSSES FU est engagée dans le non-déroulement de la rencontre,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF,

Par ces Motifs,

Donne match perdu par pénalité à FOSSES FU (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain au RACING CF (3pts ; 0 but).

**Poule F****27161662 BONDY AS 1 / VITRY ES 1 du 10/02/2023**

Demande VITRY ES pour reporter le match au samedi 24/02/2024 (motif : organisation semaine de formation avec Educateurs et certaines joueuses).

La Commission invite les 2 clubs à proposer une date en avançant le match (possibilité de jouer en semaine avec accord des 2 clubs).

**27161627 SALESIEENNE DE PARIS 1 / VITRY ES 1 du 02/12/2023**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de VITRY ES.

**Poule G****27162015 GPSO 92 ISSY 3 / CACHAN CO ASC 1 du 02/12/2023**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de CACHAN CO ASC

**Feuille de Match manquante**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

**1<sup>er</sup> Rappel :**

Régional 3 – poule B – 27159894 NOISY LE GRAND FC 1 / TORCY PVM US 1 du 02/12/2023

**CHAMPIONNAT REGIONAL U15F****Régional 1****25942989 PARIS FC 1 / PARIS ST GERMAIN FC 1 reporté au 16/12/2023**

Demande du PARIS ST GERMAIN FC pour décaler la date de report de la rencontre au 13/01/2024.

Accord de la Commission sous réserve :

- Que les 2 équipes n'aient pas de nouveau match en retard à l'issue de la journée du 09/12/2023
- De l'accord du PARIS FC à transmettre au plus tard le mardi 12/12/2023

Le match se déroulera sur le terrain synthétique du complexe Sportif Adp Orly à ATHIS MONS.

**Régional 2****MANTOIS 78 FC – 544913**

La Commission prend note de la modification du lieu des rencontres pour ses rencontres à domicile : Stade de la Butte Verte – terrain n°2 à MANTES LA JOLIE.

Accord de la Commission.

Transmis à la CRTIS.

**25943398 SOLITAIRE PARIS EST 1 / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1 du 09/12/2023**

Demande de SOLITAIRE PARIS EST pour avancer le coup d'envoi à 13h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE à transmettre au plus tard le vendredi 08/12/2023 – 12h00.

**25943401 RUEIL MALMAISON FC 2 / AS ORLY 1 du 09/12/2023**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de changement de terrain de RUEIL MALMAISON Fc pour jouer sur le terrain n°4 du stade du Parc (coup d'envoi 16h45),

Considérant que l'éclairage de ce terrain ne peut plus accueillir de rencontre en nocturne suite au passage de la CRTIS,

Par ces motifs,

Accorde le changement de terrain mais fixe le coup d'envoi du match à 15h00 et précise que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau départemental.

### **Régional 3**

#### **Poule A**

##### **27162530 ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE 1 / ATHIS MONS USO 1 du 02/12/2023**

Match arrêté,

La Commission prend connaissance du courriel de l'ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE et de la FMI et demande à :

- ATHIS MONS USO un rapport expliquant les raisons ayant conduit à l'arrêt de la rencontre.
- l'ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE de préciser si le terrain sur lequel s'est déroulé le match dispose d'un éclairage.

Rapport à transmettre au plus tard le mardi 12/12/2023.

##### **27162535 ETAMPES FC 1 / ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE 1 du 09/12/2023**

En l'absence de la réception des documents demandés de la part d'ETAMPES FC, ce match reste maintenu à la date initiale.

#### **Poule B**

##### **27163542 ENTENTE FFA 77-QUINCY-LAGNY 1 / VAL D'EUROPE FC 1 du 09/12/2023**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de l' ENTENTE FFA 77-QUINCY-LAGNY pour avancer le coup d'envoi à 15h00, refusée par VAL D'EUROPE FC,

Considérant les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat Régional U15F :

*Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la L.P.I.F.F..*

*Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile entre 14h00 et 17h30.*

*La Commission d'Organisation communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.*

***Toute demande de modification de l'horaire initialement retenu intervenant au plus tard le mardi précédent le match sera validée sans l'accord du club visiteur sous réserve que le nouvel horaire se situe dans la plage horaire susvisée,***

Considérant que la demande de l'ENTENTE FFA 77-QUINCY-LAGNY respecte les dispositions de l'article 6.2 cité ci-dessus,

Par ces motifs,

Fixe le coup d'envoi du match à 15H00.

Rappel :

En cas de fermeture du terrain en herbe le match sera repositionné automatiquement sur le terrain synthétique du stade de la Sourde de MAGNY LE HONGRE,

Etant précisé que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau Départemental.

##### **27163545 TREMBLAY FC 1 / ENTENTE CSD-OTHIS du 09/12/2023**

Demande de l'ENTENTE CSD-OTHIS pour décaler le coup d'envoi à 17h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de TREMBLAY FC à transmettre au plus tard le vendredi 08/12/2023 – 12h00.

#### **Poule C**

##### **27164153 PLAISIROIS FO 1 / SURESNES JS 1 du 02/12/2023**

La Commission,

Pris connaissance de la FMI,  
Considérant que le match n'a pas pu se dérouler en raison de la présence de seulement 7 joueuses pour l'équipe de PLAISIROIS FO,  
Par ces motifs,  
Enregistre le forfait de cette équipe.  
PLAISIROIS FO (-1pt ; 0 but)  
SURESNES JS (3pts ; 5 buts)

**Poule D****27164568 CERGY PONTOISE FC 1 / HERBLAY ES 1 du 02/12/2023**

Réception de l'arrêté de fermeture du stade Maradas.

Ce match est reporté au samedi 13/01/2024.

**27160969 FC FONTENAY LE FLEURY 1 / RUEIL MALMAISON FC 2 du 02/12/2023**

La Commission prend note du courriel de RUEIL MALMAISON FC indiquant une inversion du résultat lors de la saisie sur la FMI et entérine le score suivant :

FC FONTENAY LE FLEURY = 0 but

RUEIL MALMAISON FC = 8 buts.

Elle invite les clubs à vérifier les informations saisies avant de faire les signatures d'après match.

**Poule E****27165107 ENTENTE ESSG-FCSAM 3 / DEUIL ENGHEN FC 1 du 18/11/2023**

En l'absence de retour des 2 clubs sur une date commune, la Commission fixe la date de ce match au samedi 13/01/2024.

**Poule F****27165403 SAINT DENIS RC 2 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 02/12/2023**

La Commission prend note du courriel de FONTENAY SOUS BOIS US (inversion non possible) et reporte le match au samedi 13/01/2024.

**27161627 SALESIENNE DE PARIS 1 / VITRY ES 1 du 02/12/2023**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de VITRY ES.

**Poule G****27165902 PUC 1 / RAMBOUILLET FC 2 du 02/12/2023**

Forfait non avisé de RAMBOUILLET FC (courriel arrivé hors délais).

**27162015 GPSO 92 ISSY 3 / CACHAN CO ASC 1 du 02/12/2023**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de CACHAN CO ASC.

**27165950 VITRY ES 1 / ANTONY FOOT EVOLUTION du 10/12/2024**

Demande VITRY ES pour reporter le match au samedi 24/02/2024 (motif : organisation semaine de formation avec Educateurs et certaines joueuses).

Accord de d'ANTONY FOOT EVOLUTION.

La Commission invite les 2 clubs à proposer une date en avançant le match (possibilité de jouer en semaine avec accord des 2 clubs).